



PIÈCES DÉTACHÉES – GARANTIE LIMITÉE

- A. GARANTIE GÉNÉRALE** - Rotobec Inc. (ci-après appelée « Rotobec ») garantit que ses Pièces détachées (ci-après appelées le « Produit ») sont exemptes de défauts, sous réserve des termes et conditions ci-bas.

La durée de la garantie est quatre-vingt-dix jours ou 500 heures à compter de la date d'achat pour les Produits neufs et de trente jours pour les Produits réusinés.

La garantie est offerte uniquement au premier acheteur du Produit (ci-après appelé l'Acheteur) et elle ne peut être transférée aux acheteurs subséquents ou aux cessionnaires de l'Acheteur que si Rotobec y consent par écrit.

- B. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE** - Les cas suivants font obstacle à l'application de la présente garantie : (1) les Produits usagés; (2) les défauts résultant d'une modification ou d'une altération du Produit n'ayant pas fait l'objet au préalable d'une approbation écrite de Rotobec; (3) la négligence dans l'entretien, l'inobservation du mode d'emploi et/ou l'inobservation des normes d'utilisation prescrites par Rotobec, le mauvais usage, la négligence dans le remisage et les accidents; (4) l'entretien courant des pièces et le service; (5) le coût de main-d'œuvre impliqué dans le diagnostic d'une panne; (6) tous défauts qui peuvent survenir suite à la modification des ajustements de pressions préétablies par Rotobec; (7) les frais de transport en milles ou en kilomètres.
- C. USAGE INHABITUEL DU PRODUIT** – Tout usage ou opération inhabituelle du Produit doit faire au préalable l'objet d'une autorisation écrite de Rotobec.
- D. SERVICE DE LA GARANTIE** – En cas d'une défaillance du Produit, l'Acheteur doit : (1) informer immédiatement Rotobec de la nature du défaut; (2) cesser immédiatement l'usage ou l'opération du Produit, sauf avec l'accord écrit de Rotobec.

Le service de la garantie doit être effectué au point d'achat du Produit.

Si le produit a été acheté directement chez Rotobec, l'Acheteur doit retourner le Produit « port payé » à Rotobec sans délai. Si Rotobec estime que le Produit est défectueux, elle le réparera ou le remplacera et le retournera à l'Acheteur.

Si le Produit a été acheté chez un Concessionnaire, Rotobec fera parvenir un produit de substitution (ci-après appelé « Produit de substitution ») à l'Acheteur par l'intermédiaire du Concessionnaire. L'Acheteur doit retourner le Produit à Rotobec « port payé » dans les trente (30) jours de la réception du Produit de substitution. Le Produit de substitution sera sans frais pour l'Acheteur à la condition qu'il soit prouvé à la satisfaction de Rotobec que le Produit est défectueux.

Dans tous les cas, les frais reliés au transport et à l'installation du Produit et du Produit de substitution sont à la charge de l'Acheteur.

Tous les Produits remplacés en vertu de la présente garantie demeurent la propriété de Rotobec.

Si l'Acheteur est en défaut de se conformer à la procédure décrite ci-haut ou s'il n'est pas prouvé à la satisfaction de Rotobec que les Produits est défectueux, l'Acheteur ne pourra se prévaloir de la présente garantie.

- E. LIMITES À LA GARANTIE LÉGALE ET AUTRES RECOURS** – Dans les limites permises par la loi, Rotobec ne fait aucune garantie, représentation ou promesse en ce qui a trait à la qualité, aux performances ou à l'absence de défaut du Produit couvert par la présente garantie. Toute garantie légale est limitée dans le temps aux termes prévus par la présente garantie. Les seuls recours dont dispose l'Acheteur dans l'éventualité d'une défectuosité du Produit sont ceux prévus dans la présente garantie. À l'exception des garanties légales, la présente garantie est la seule garantie offerte par Rotobec et elle remplace toute autre garantie, entente ou obligation similaire de Rotobec portant sur la réparation et le remplacement du Produit. En aucun cas Rotobec ne peut être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par l'Acheteur.
- F. EXCLUSION DE GARANTIE DU CONCESSIONNAIRE** - Le Concessionnaire n'est pas autorisé à faire quelque représentation ou promesse que ce soit au nom de Rotobec, ni à modifier les termes et les limites de la présente garantie de quelque façon que ce soit.

ROTOBEC INC.
 Bureau chef
 200, Industrielle
 Sainte-Justine, QC
 Canada G0R 1Y0
Pièces & Service
 T.: 418.383.3002
 F.: 418.383.5341
 service@rotobec.com

ROTOBEC USA, INC.
 Filiale desservant l'Est et
 le Centre des États-Unis
 162, Rotobec Drive
 Littleton, NH 03561
Pièces & Service
 T.: 603.444.2103
 F.: 603.444.0327
 service@rotobecusa.com

ROTOBEC WEST
 Filiale desservant l'Ouest du
 Canada et des États-Unis
 3530 Alcan Road
 Kelowna, BC V1X 7R4
Pièces & Service
 T.: 250.548.0041
 F.: 250.548.0043
 mark@windward.ca